AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2274
FR0000073041-FS0717

2 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PIERRE ET VACANCES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juillet 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 juin 2020, le seuil de 5% du capital de la société PIERRE ET VACANCES et détenir, pour le compte desdits fonds, 485 153 actions PIERRE ET VACANCES représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PIERRE ET VACANCES sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 805 232 actions représentant 13 808 498 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.